

Message de l'ARS à l'attention des parents des élèves des collèges et lycées.

La commune de Saint Leu connaît actuellement une situation groupée (cluster) de transmissions à la COVID-19 qui impacte un grand nombre de personnes, notamment des enfants scolarisés dans plusieurs établissements de la commune.

Cette situation amène l'ARS à rappeler les consignes à suivre lorsqu'un enfant est **identifié « contact » d'un cas confirmé de COVID-19** dans le cadre de l'activité scolaire et qu'un isolement préventif de 7 jours est requis.

Pour les enfants qui ne présentent pas un schéma vaccinal complet.

Après la réalisation d'un test salivaire ou naso-pharyngé dit à J0, les parents doivent s'assurer de la bonne réalisation de l'isolement c'est-à-dire :

Que l'enfant « isolé » reste à la maison.

Il ne doit pas sortir dans un lieu public, dans un commerce ou dans les transports en commun.

Que l'enfant évite les contacts avec les autres personnes du foyer et hors foyer qui n'ont pas la COVID-19 c'est-à-dire :

- Garder une distance d'au moins 2 mètres avec les autres.
- Porter un masque s'ils sont à moins de 2 mètres.
- S'isoler seul dans une pièce de la maison le plus souvent possible.
- Si possible, manger et dormir seul dans une pièce de la maison.
- Aérer les pièces de la maison le plus souvent possible.

Quel l'enfant respecte les règles d'hygiène, et qu'il se lave souvent les mains

Il convient également :

De surveiller l'état de santé de l'enfant, et prendre sa température chaque jour.

D'éviter de faire garder l'enfant par des personnes fragiles et ou les grands-parents

De faire tester par un test salivaire ou naso-pharyngé à la fin des 7 jours d'isolement.

Un résultat négatif permettra de lever les mesures barrière mises en place et le retour en classe de l'enfant.

Pour les enfants qui présentent un schéma vaccinal complet.

Après la réalisation d'un test salivaire ou naso-pharyngé dit à J0, et si seulement les résultats de ce test sont négatifs, l'enfant n'est pas soumis à un isolement, et il retourne en cours.

Il est préconisé un strict respect des gestes barrière et la surveillance de l'état de santé de l'enfant.

Au 7^{ème} jour, il conviendra de faire réaliser un test salivaire ou naso-pharyngé. Un résultat négatif permettra de confirmer que l'enfant ne présente pas la COVID-19.

C'est le strict respect des mesures barrière qui permet d'éviter la propagation du virus de la COVID-19.